

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 3 FEVRIER 2022

Séance en Visioconférence Zoom

COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	LATXAGUE Christian	Absent
BARBE Pierre	Présent	LOM Pablo	Excusé
BREFEL Sylvain	Absent	MELLIER Dany	Absente
CASTERES Thierry	Présent	MICHELENA Jean-Pierre	Présent
CAZENAVE Bernard	Présent	MONCADA Sébastien	Absent
COSQUERIC Laëtitia	Excusée	PEYRAUBE Joël	Présent
DAGUERRE Pierre	Présent	POTEL Corinne	Présente
DESTAILLAC Jacques	Présent	POUZET Florence	Absente
ESCUDERO Loréa	Absente	ROLLET Alain	Présent
ESCUDERO Murielle	Absente	ROSSI Gérard	Présent
ETCHEMENDY Emmanuel	Présent	SAINT-LAURENT Stéphane	Excusé
GARAICOECHEA Pierre	Présent	SALLETTE Gilles	Présent
GRACIET Séverine	Absente	SILVESTRE DE FERRON Guillaume	Excusé
HARDOY René	Présent	TURON LABORDE Jacques	Présent
JELEZNOFF Christophe	Absent	BENESSE Jean-Philippe	Présent
LAFARGUE Maider	Présente	BERGEROT Arnaud	Présent
LAGOURGUE Christian	Présent	DUPRAT Jean-François	Présent
LASSARTESSE Jeanne	Présente	LAUILHE Béatrice	Présente
LASSUS Ghislaine	Présente	MIGUELTORENA Eric	Présent
LATAILLADE Patrice	Excusé	MIRANDA Nathalie	Absente

Présents: 25 Excusés: 5 Absents: 10

MEMBRE Invité

BEDERE Pascal, DTN	Présent
--------------------	---------

MEMBRES SUPPLEANTS Invités

BOURDILLAT Michel	Présente	DELBOS Marie-Claude	Présente
-------------------	----------	---------------------	----------

PRESIDENTS DE LIGUES/COMITES Invités

GARAICOECHEA Pierre	Présent	CLAR Françoise	Excusée
SOURP Charles	Présent	PLAINCHAMP Jérôme	Excusé
PAILLOLE Christian	Présent	DAGUERRE Pierre	Présent
GARAYAR Jean-Michel	Présent	PEYRAT Dominique	Présent
LOLIBE Gilles	Présent	LASTRA Jean-Paul	Présent
LABAU Rémi	Présent	COMORGE Alain	Présent

Présents: 10 Excusés: 2

Ordre du Jour:

- 1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 18/12/2021
- 2. Examen des propositions de modification des Statuts de la FFPB
- 3. Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 18/12/2021

Le procès-verbal du Comité Directeur du 18/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

2. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFPB

En préambule, M.DUPRAT demande la parole.

Il remercie la Commission Administrative pour le travail qu'elle a effectué.

Il se montre satisfait que ses remarques soient jointes intégralement aux procès-verbaux des Comités Directeurs.

Il lit la liste de ses propositions qu'il communiquera par mail à la FFPB pour qu'elles soient étudiées. (Voir ci-dessous).

Courrier de M. DUPRAT lu en séance

Depuis notre dernier comité directeur, j'ai fait quelques recherches pour savoir comment d'autres fédérations organisaient leur élection.

Une qui me semble avoir le mode électif le plus juste est la FFR mais depuis peu de temps, cette fédération étant structurée un peu comme la nôtre avec des ligues régionales au nombre de 13 et auparavant des comités.

En effet Bernard Laporte a eu au moins le mérite de mettre fin à un système où les arrangements entre les présidents de comité et ligues et les élus fédéraux en place faisaient que les élections étaient quasi jouées d'avance, peut-être y verrez-vous des similitudes avec nous.

Il a donc été décidé et c'est ce vers quoi à mon sens il faut aller, c'est que ce soient uniquement les clubs qui votent. Comme pour notre fédération chaque club est porteur d'un certain nombre de voix en fonction du nombre de leurs licenciés, pour eux de 1 à 14 licenciés pas de voix, de 15 à 25 licenciés 1 voix, de 26 à 150 1 voix supplémentaire par tranche de 25 licenciés etc...

Il faut également, comme eux l'ont fait, mettre fin aux procurations qui ne se justifient plus depuis que le vote électronique est acté, cela pour éviter aux spécialistes de la pêche aux procurations (et il y en a de très bon à la pelote) d'arriver le jour du vote avec la valise pleine, même si elles sont limitées en nombre.

Donc je propose, pour le prochain scrutin de 2024, que le mode d'élection du président ne repose que sur les voix des clubs, ce système n'étant pas incompatible avec les directives ministérielles.

De plus, je propose que l'on rajoute concernant le cumul des mandats, qu'en plus de la non possibilité d'être à la fois président de fédération et présidents de ligue ou comité comme vous le proposez, que cette interdiction soit étendue au club et par conséquence que la fonction de président de fédération devienne incompatible aussi avec la présidence d'un club.

Deux autres points à modifier à mon sens si l'AG décide de garder le même vote électoral :

- 1- si un président de comité ou ligue souhaite se présenter au poste de président de la fédération, il devra démissionner de son poste avant le dépôt des listes et non pas après l'élection et ce pour des raisons d'équité.
- 2- Le président de la FFPB ne pourra pas effectuer plus de 2 mandats consécutifs.

Enfin, il est aussi temps de redimensionner le nombre d'élus au comité directeur et de passer par exemple de 40 membres à 25 en respectant la parité et non plus un pourcentage de 25% de femmes.

Comme il a été précisé lors de notre dernier comité, c'est l'AG qui va décider de tous les changements de statuts, c'est pourquoi je vous demande de mettre au vote l'ensemble de mes propositions lors de cette dernière et ainsi laisser les clubs choisir parmi les différentes options qui leurs seront présentées.

Les clubs ont le droit de choisir leur président encore faut-il le leur proposer.

- Prise de parole de M. BARBE, responsable de la Commission Administrative

Explications sur les tenants et aboutissants de chacune des propositions. En particulier sur le nombre de membres du Comité Directeur qui semble difficile à réduire au vu du nombre de commissions.

M.GARAYAR estime qu'il faudrait que certains membres élus cumulent la responsabilité de plusieurs commissions, de manière à réduire le nombre (environ 28 à 33).

- Prise de parole du Président de la FFPB, M. ECHEVERRIA

Il rappelle que toutes les modifications doivent être validées en Comité Directeur avant d'être proposées en Assemblée Générale pour être votées et adoptées.

Il faudra que ces propositions soient de lecture facile, simples et compréhensibles par tous de manière à ce que le vote en Assemblée Générale se déroule pour le mieux.

Un Comité Directeur sera convoqué pour le 26 février 2022.

Ce jour-là, chaque membre pourra faire une proposition ou donner son avis afin que soient choisies les propositions qui remonteront en Assemblée Générale.

Il apparaît que parmi les points particuliers, certains plus importants à débattre se détachent :

- Pour l'Assemblée Générale Elective :

Doit-on changer les ayants droit aux votes ? Seuls les clubs devraient-ils avoir le droit de voter ? Doit-on arrêter le système de vote par procuration ?

Combien de mandats successifs un président de la FFPB peut-il exercer ? (1 – 2 – 3, plusieurs?) Le président de la FFPB peut-il cumuler cette fonction avec celle de président de ligue, de comité ou de club ?

- Comité Directeur :

Le nombre de membres du Comité Directeur, qui est de 40 actuellement doit-il être réduit ? Dans quelle proportion et sur quels critères ? (propositions par tranche, 25 à 30, 30 à 35, ...autres)

Doit-on instaurer une parité totale au sein de notre Comité Directeur? (d'après M. SOURP, cette parité homme-femme devrait devenir obligatoire dès l'an prochain selon les futures mesures ministérielles envisagées.)

Il est demandé à toutes les personnes présentes de réfléchir à des propositions et de les transmettre au plus vite au secrétariat de la FFPB, de manière à pouvoir envoyer tous les éléments avec la convocation du Comité Directeur du 26/02/2022.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Prise de parole de M. BERGEROT

Il demande où en est la désignation du Comité d'organisation du Championnat du monde 2022.

Le Président FFPB, Lilou ECHEVERRIA, répond que pour l'instant les comités, en particulier d'organisation, exécutif, ne sont pas définitivement composés. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le Président explique que les volontaires devront être motivés et disponibles « 24h sur 24 » durant toute la semaine de compétition. Par l'intermédiaire des présidents de clubs, comités et ligues, il demande aux candidats intéressés de se positionner, de donner les sujets sur lesquels ils veulent travailler et de se faire connaître auprès du secrétariat de la FFPB.

M. BERGEROT demande à M. ECHEVERRIA d'expliquer, suite à la réunion de la veille, de quelle nature est le problème entre la FIPV et le Président de la FFPB.

Réponse du Président FFPB, Lilou ECHEVERRIA :

Effectivement, il y a un problème concernant la convention entre la FIPV et la FFPB (septembre/octobre 2018). Une nouvelle convention datée du 14/08/2021 a été proposée à la signature du Président de la FFPB, alors que certains points importants ont été changés par rapport à la première mouture sans qu'on l'en ait informé.

Le président de la FFPB connaît des équipes locales très professionnelles qui ont déjà démontré tout leur savoir-faire et leur professionnalisme en tant que fournisseurs d'images pour France 3,

France 3 NoA et Canal +.

Le président, Lilou Echeverria, est d'ores et déjà en capacité de donner un devis chiffré et précis de telles prestations.

De plus, travailler avec des entreprises locales minimise les frais de logistique. Des équipes de techniciens éloignées géographiquement, venant de Madrid par exemple, doivent être logées et nourries.

La FIPV demande quant à elle à travailler avec la société espagnole « Mediapro » mais ne peut avancer aucun chiffre car elle doit venir visiter les installations dès que celles-ci auront été validées par la FIPV. Une production peut rapidement atteindre des sommes vertigineuses, 60 000 euros, 100 000 euros, voire peut-être beaucoup plus. La convention stipule que la retransmission visuelle doit être validée d'un commun accord ; ce qui n'est donc plus le cas.

Le président, Lilou Echeverria, n'a aucun grief contre la société « Mediapro » et ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle vienne couvrir les championnats du monde 2022. Il demande simplement à connaître les tarifs exacts pratiqués par ladite société ou alors d'en fixer un montant avant de signer la nouvelle convention.

Il se refuse à engager les finances de la FFPB sans avoir plus de précisions rappelant que, dans un passé et sous une autre présidence, la fédération a connu de très gros problèmes financiers, n'étant sauvée que par la caution du CNOSF et de son président de l'époque Mr Nelson Paillou.

On ne demande pas à quelqu'un de signer d'abord une convention et de discuter après.

Le Président veut laisser une situation financière transparente et saine à l'issue des championnats du monde.

Tout le monde veut que ce grand rendez-vous soit une réussite.

Nul doute que la convention sera signée en bonne intelligence et que la raison l'emportera mais pas à n'importe quel prix. Travailler tous ensemble et en parfaite confiance mutuelle garantira la réussite de cet évènement majeur pour notre sport.

Pour terminer, le Président, Lilou ECHEVERRIA, demande à la Commission Administrative de faire une synthèse des modifications envisagées ce soir pour que des décisions définitives puissent être prises lors du Comité Directeur du 26/02/22.

Fin de séance à 20h20.

Le Secrétaire Général, Alain ROLLET Le Secrétaire Général Adjoint René HARDOY Le Président, Lilou ECHEVERRIA